

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PRODUITS DE CONSOMMATION SPECIALISÉS

130, rue Albert, bureau 800
Ottawa (Ontario) K1P 5G4

Prix Chevalier - 2018

À tous les candidats:

Si vous êtes fils ou fille d'un employé de compagnie membre de l'Association canadienne de consommation spécialisés chimiques (ACPSC), vous êtes invités à participer au concours organisé dans le cadre du prix Chevalier dont le(la) lauréat(e) recevra la somme de 2 500 \$.

Après environ 30 années de service comme directeur général de l'Association, feu Jacques Chevalier prit sa retraite en 1988, On se souviendra de l'excellence et de la compétence avec laquelle il su remplir ses tâches mais on retiendra surtout sa personnalité chaleureuse, la grandeur de ses idéaux et son sens de l'engagement par lesquels il développera un "véritable esprit de famille" au sein de l'Association.

Le prix Chevalier se propose le but suivant:

- A) mieux faire comprendre aux étudiants des facultés d'ingénierie et de sciences physiques que le contexte d'une formation universitaire fournit autre chose qu'un simple défi académique.
- B) souligner le mérite de l'étudiant(e) qui aura excellé de par sa contribution et ses réalisations dans un champ d'activités autre que le domaine académique.
- C) d'honorer, comme il se doit, la mémoire et les réalisations de Jacques et Jessie Chevalier.

L'Association tient à souligner la haute distinction attachée à l'octroi du prix dont la valeur monétaire ne représente qu'un aspect secondaire.

Bon nombre de vous ont les qualités requises pour participer au concours Chevalier, et répondent aux conditions stipulées pour poser votre candidature. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet là. Nous aimerions que vous vous inscriviez à ce concours. La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 6 juillet, 2018. Les demandes seront étudiées par un comité de sélection et le(la) lauréat(e) sera avisé(e) par écrit de la décision du jury d'ici au 3 août. Le montant d'argent décerné sera transmis au bureau des prix et bourses de l'institution académique concernée avant le 17 août 2018 de cette année.

La remise du prix se fera à notre congrès qui aura lieu en septembre 2018, Niagara-on-the-Lake, Ontario.

Nous vous souhaitons bonne chance!

ACPSC
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PRODUITS DE CONSOMMATION
SPECIALISÉS

130, rue Albert, bureau 800
Ottawa (Ontario) K1P 5G4

PRIX CHEVALIER - 2018

OBJECTIVES

Relever le mérite de feu Jacques Chevalier et de feu Jessie Chevalier qui pendant près de trente ans ont consacré tant d'efforts à l'élaboration et à l'orientation de l'ACPSC.

Honorer la mémoire de M. et Mme Chevalier par la tenue annuelle d'un concours où un prix sera décerné à un(e) étudiant(e) sélectionné(e) selon les critères d'admissibilité.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- 1) Être étudiant(e) à temps plein. Avoir moins de 25 ans, être inscrit(e) à un collège ou à une université décernant un diplôme de fin d'études. Le(la) candidat(e) devra résider principalement au Canada et avoir complété une année au moins de sciences physiques ou d'ingénierie.
- 2) L'évaluation porte principalement sur le mérite et le développement académique du (de la) candidat(e) (le besoin financier de l'étudiant(e) ne sera pris en considération qu'accessoirement). L'étudiant(e) devra fournir au comité de sélection un dossier acceptable de ses résultats académiques et de ses activités périscolaires. Il/elle fournira par ailleurs:
 - a) une preuve de civisme, d'action humaniste et d'intérêt dans les affaires communautaires.
 - b) une preuve de ses qualités de leadership.
 - c) une preuve de grand dynamisme et de haute motivation digne de l'excellence et des idéaux de feu Jacques et Jessie Chevalier.
- 3) Le concours est réservé aux enfants (fils, filles, enfant à charge) d'une personne admissible, employée d'une entreprise (membre actif de l'ACPSC), au moment où le prix sera décerné par le comité de sélection. L'admissibilité s'applique également aux employé(e)s retraité(e)s, invalides ou décédé(e)s.
- 4) Hormis les étudiant(e)s sur le point d'obtenir leur diplôme de fin d'études, tout(e) candidat(e) sera tenu(e) de fournir une attestation à l'effet qu'il/elle a été reçu(e) dans un programme de cours valable pour l'année académique suivante et il/elle devra répondre aux normes de bonne conduite imposées par l'institution choisie.
- 5)
 - a) Normalement, le prix sera décerné chaque année à un(e) candidat(e) qualifié(e) sauf dans le cas où aucune des demandes soumises ne répondrait aux conditions stipulées.
 - b) Le/la récipiendaire du prix ne pourra être admissible une deuxième fois au concours.
 - c) Pour les candidat(e)s qui ne seraient pas reçu lors d'un premier concours, il est fortement recommandé qu'ils/elles refassent une demande l'année suivante dans la mesure où ils/elles répondent à tous les critères requis.

- 6) Les candidats doivent lire la « DÉCLARATION DE CONSENTEMENT POUR LE PRIX CHEVALIER 2018 DE L'ACPCS » ci-jointe, la signer et la retourner avec le formulaire dûment rempli.

RÈGLEMENTS

1. Les candidatures, dûment complétées, devront parvenir au bureau de l'ACPSC à Ottawa, le 6 juillet, 2018 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).
2. Le prix décerné sera complémenté d'un montant de 2 500 \$ canadiens, payable au bureau des prix et bourses (en fidéicommiss) de l'université ou de l'institution où le(la) candidat(e) sélectionné(e) est inscrit(e).
3. Le comité de sélection rendra sa décision finale sur l'octroi du prix le 27 juillet au plus tard. Le bureau de l'ACPSC avisera le(la) lauréat(e) par écrit de la décision du comité le 3 août au plus tard. Le montant d'argent décerné sera transmis au bureau des prix et bourses de l'université ou du collège concerné avant le 17 août.
4. Une plaquette commémorative sera remise au(à la) lauréat(e) lors d'un dîner offert à l'occasion du congrès de l'ACPSC et le(la) récipiendaire du prix aura la possibilité d'adresser à l'assemblée un discours de 3 minutes.

DÉCLARATION DE CONSENTEMENT POUR LE PRIX CHEVALIER 2017 DE L'ACPCS

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE CETTE DÉCLARATION ATTENTIVEMENT. Je comprends que donner mes renseignements personnels à l'ACPCS signifie que je consens à ce qu'elle les recueille, les utilise et les communique conformément à sa politique sur la protection des renseignements personnels. Je consens à ce que l'ACPCS recueille, utilise et communique les renseignements personnels qui me concernent, conformément à sa politique sur la protection des renseignements personnels qui est affichée sur le site web de l'ACPCS à l'adresse <http://www.ccspace.org/privacy-policy/>.

Je sais que, pour les fins du Prix Chevalier, l'ACPCS recueillera les renseignements personnels suivants sur moi :

Nom :

Numéro de téléphone :

Adresse :

Adresse courriel :

Université :

Programme d'études :

Date de naissance :

Je sais que l'ACPCS recueillera tous les renseignements personnels que je lui donnerai quant à mes activités de bénévolat et à mes activités parascolaires, dans le cadre de ma demande pour le Prix Chevalier.

Je comprends également que je dois fournir de l'information sur celui ou celle de mes parents qui est employé(e) d'une entreprise membre active de l'ACPCS. Je comprends que l'ACPCS s'attend à ce que j'aie obtenu d'elle ou de lui l'information le ou la concernant et qu'il ou elle sait que ces renseignements seront traités conformément à la politique sur la protection des renseignements personnels de l'ACPCS.

Si on retient ma candidature pour recevoir le Prix Chevalier, j'accepte que l'ACPCS puisse me reconnaître publiquement comme le(la) récipiendaire du Prix Chevalier à sa Conférence annuelle et sur son site web.

Je comprends également que, conformément à sa politique sur la protection des renseignements personnels, l'ACPCS ne conservera mes renseignements personnels qu'aussi longtemps qu'elle en aura besoin pour traiter ma candidature et qu'elle s'efforcera d'en assurer une protection suffisante pour éviter leur perte, leur utilisation abusive, leur accès sans autorisation, leur divulgation ou leur modification.

Si vous acceptez ces conditions, veuillez inscrire votre nom et la date, et signez ci-dessous.

Nom : _____

Date : _____

Signature : _____

POLITIQUE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PRODUITS DE CONSOMMATION SPÉCIALISÉS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Introduction

L'Association canadienne de produits de consommation spécialisés (ACPCS) est une association commerciale nationale représentant le secteur des produits spécialisés destinés aux consommateurs, à l'industrie et aux institutions. L'ACPCS peut recueillir des renseignements personnels dans le cadre de ses activités et elle a élaboré la présente politique pour vous informer sur l'engagement permanent qu'elle a pris de faire en sorte que les renseignements personnels ainsi obtenus demeurent exacts et confidentiels.

Qu'entend-on par « renseignements personnels » ?

Par « renseignements personnels », l'Association entend tout renseignement enregistré sous quelque forme que ce soit et concernant une personne identifiée ou une personne dont l'identité peut être déduite ou découverte à partir d'un tel renseignement, exception faite des coordonnées d'affaires (p. ex., le nom, le titre, l'adresse commerciale). La présente politique ne s'applique ni aux coordonnées d'affaires ni aux données globales à partir desquelles l'identité d'une personne ne peut pas être connue. L'ACPCS se réserve le droit d'utiliser les coordonnées d'affaires et les données globales comme elle le jugera approprié.

Raisons pour lesquelles l'ACPCS pourrait recueillir des renseignements personnels

L'ACPCS peut se servir, aux fins énumérées ci-après, des renseignements personnels que vous fournissez de vive voix ou par écrit (y compris par des moyens électroniques) :

- Établir une relation commerciale avec vous;
- Vous offrir ses produits et ses services;
- Vous offrir un service à la clientèle permanent;
- Vous renseigner sur ses produits et ses services (y compris en recourant à des moyens de marketing direct);
- Traiter les paiements de produits et de services;
- Aux fins de l'administration continue de ses membres;
- Satisfaire aux exigences de la loi et des règlements;
- À toute autre fin allant dans le sens des tâches énumérées ci-dessus.

Les renseignements personnels que l'Association vous demande dépendent des produits ou des services que vous souhaitez obtenir.

Façon dont l'ACPCS réunit et utilise les renseignements personnels

L'ACPCS ne réunit, n'utilise et ne divulgue des renseignements personnels qu'à des fins qui seraient jugées raisonnables dans les circonstances, et elle se limite aux renseignements qui sont nécessaires pour fournir des produits ou des services à ses clients. Elle n'utilise que des méthodes équitables et licites pour réunir les renseignements personnels.

L'ACPCS n'emploie les renseignements personnels qu'aux fins décrites dans la présente politique; par ailleurs, elle ne vend, ni n'échange d'une façon quelconque ou ne divulgue aucun renseignement personnel qu'elle a obtenu à ses fins propres.

Quand il se pourrait que l'ACPCS divulgue des renseignements personnels

Il se pourrait que l'ACPCS divulgue vos renseignements personnels :

- à des personnes ou à des organismes qui sont ses conseillers ou qui lui fournissent des services;
- à des personnes ou à des organismes qui prennent part ou pourraient prendre part à l'entretien, à l'examen et à la mise au point de nos procédures, infrastructures et systèmes administratifs, y compris la mise à l'essai ou à niveau de nos systèmes informatiques.

Si des renseignements personnels de nature délicate sont fournis à l'ACPCS, elle ne les communiquera à personne à moins que ce soit nécessaire pour vous fournir ses produits ou ses services.

Quand l'ACPCS divulgue des renseignements personnels à des organismes qui assurent des services en son nom, elle exige des fournisseurs qu'ils n'emploient les renseignements en question qu'aux seules fins de la prestation de services à l'Association, à ses clients ou à la personne concernée, et qu'ils disposent des mesures voulues pour protéger ces renseignements.

Il se peut que l'ACPCS divulgue des renseignements personnels à un fournisseur de services se trouvant aux États-Unis où les lois sur la protection de la vie privée risquent d'offrir des degrés de protection différents de ceux existant au Canada. Il se pourrait aussi que les organismes d'application de la loi de ce pays puissent accéder à vos renseignements personnels ou les divulguer aux termes de lois américaines telles que la *USA Patriot Act*.

Veillez noter qu'il y a des circonstances où l'utilisation et/ou la divulgation de renseignements personnels peuvent être justifiées ou autorisées, ou dans lesquelles l'Association est obligée de divulguer les renseignements sans votre consentement. Voici quelques-unes de ces circonstances :

- Quand la loi, un décret, une cour de justice, un organisme administratif ou un tribunal gouvernemental l'exige;
- Quand l'ACPCS estime, en se fondant sur des motifs raisonnables, qu'il est nécessaire de protéger les droits, la vie privée, la sécurité ou les biens d'une personne ou d'un groupe identifiable;
- Quand cela est nécessaire pour établir une facture ou percevoir des fonds dus à l'ACPCS;
- Quand cela est nécessaire pour permettre à l'ACPCS d'utiliser des recours possibles ou de limiter tout dommage qu'elle risque de subir;
- Quand les renseignements sont publics.

Quand l'ACPCS est obligée de divulguer des renseignements sans le consentement de la partie concernée, ou qu'elle est autorisée à le faire, elle ne divulgue que les renseignements nécessaires, sans plus.

Consentement

Sauf si la loi le permet, aucun renseignement personnel n'est recueilli, sans que l'Association n'obtienne d'abord le consentement de la personne concernée par la collecte, l'utilisation et la diffusion de l'information dont il s'agit. Cependant, l'ACPCS pourrait solliciter la permission d'utiliser et de divulguer des renseignements personnels après les avoir recueillis, dans les cas où elle souhaiterait employer les renseignements à une fin nouvelle ou différente à laquelle la personne concernée n'aurait pas déjà consenti.

En fournissant des renseignements personnels à l'ACPCS, vous acceptez qu'elle puisse les recueillir, les utiliser et les divulguer conformément à la présente politique et vous y consentez. En outre, quand cela convient, l'Association peut obtenir de temps à autre des autorisations ou des consentements particuliers.

Dans la plupart des cas et sous réserve des restrictions légales et contractuelles, vous êtes libre de refuser ou de retirer votre consentement n'importe quand, après avoir donné un préavis raisonnable. Il convient de souligner que, dans certaines circonstances, les produits ou les services ne peuvent vous être offerts que si vous fournissez des renseignements personnels à l'ACPCS. Par conséquent, si vous décidez de ne pas fournir à l'Association les renseignements personnels exigés, nous risquons de ne pas pouvoir vous procurer les produits ou les services que vous avez demandés. L'Association vous informera des conséquences du retrait de votre consentement.

L'exactitude et la conservation des renseignements personnels

L'ACPCS s'efforce de faire en sorte que tout renseignement personnel fourni et se trouvant en sa possession soit aussi exact, à jour et complet que cela est nécessaire aux fins pour lesquelles elle l'emploie. Si elle se rend compte que ce renseignement est inexact, incomplet ou périmé, elle le révisé et, au besoin, fait de son mieux pour informer les tierces parties auxquels le renseignement inexact a été fourni, de manière que celles-ci puissent aussi corriger leurs dossiers.

L'Association ne conserve vos renseignements personnels qu'aussi longtemps qu'il le faut, compte tenu des raisons pour lesquelles ils ont été recueillis. La durée de conservation des renseignements varie en fonction de leur nature et des fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Cette période peut se prolonger au-delà de la fin de votre relation avec l'ACPCS, mais elle ne durera pas plus longtemps qu'il ne le faudra pour que nous ayons assez de renseignements pour répondre à toute question susceptible de se poser ultérieurement.

Quand vos renseignements personnels ne sont plus nécessaires aux fins de l'ACPCS, celle-ci dispose de procédures pour les détruire, les supprimer, les effacer ou les convertir sous une forme anonyme.

Protection des renseignements personnels

L'ACPCS s'efforce de mettre en place des méthodes de sécurité physique, administrative et technique appropriées dans ses bureaux et ses installations de stockage de l'information, de manière à prévenir toute perte, tout mauvais emploi, toute divulgation ou toute modification des renseignements personnels et tout accès non autorisé à ces derniers. Cela vaut aussi pour les mesures qu'elle prend pour liquider ou détruire les renseignements personnels.

L'ACPCS protège en outre les renseignements personnels en limitant l'accès à ces derniers aux seuls employés qui doivent en prendre en connaissance, d'après la direction de l'Association, pour permettre à celle-ci de fournir ses produits.

Si un employé de l'ACPCS utilise des renseignements personnels à mauvais escient, cela sera considéré comme une infraction grave susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. Si une personne ou un organisme se sert de même à tort de renseignements personnels qui lui ont été fournis aux fins de la prestation de services à l'ACPCS ou en son nom, il s'agira d'un problème grave au sujet duquel des mesures pourraient être prises; ces mesures pourraient aller jusqu'à la révocation de toute entente existant alors entre l'ACPCS et cette personne ou cet organisme.

Accès à vos renseignements personnels

L'ACPCS accorde à une personne le droit raisonnable d'accès aux renseignements personnels la concernant et le droit de les examiner, et elle s'efforce de fournir les renseignements en question dans un délai raisonnable, d'habitude dans les 30 jours suivant la demande. Afin de se protéger contre les demandes d'accès frauduleuses, l'Association peut, avant d'accorder l'accès aux renseignements ou de leur apporter des corrections, demander des détails suffisants pour confirmer que le requérant est bel et bien autorisé à demander l'accès en question.

L'ACPCS fournit les renseignements contenus dans ses dossiers sous une forme facile à comprendre. Elle se réserve le droit de ne changer aucun renseignement personnel, mais elle annexera tout autre texte que la personne concernée jugera utile.

L'ACPCS se réserve le droit de refuser l'accès à des renseignements personnels si ceux-ci :

- contiennent (i) des renseignements personnels, y compris des opinions, sur une autre personne ou sur quelqu'un qui est décédé; ou (ii) des secrets industriels ou d'autres renseignements confidentiels commerciaux qui pourraient nuire à l'ACPCS ou à la position concurrentielle d'une tierce partie;
- risquent de gêner des négociations contractuelles ou autres de l'ACPCS ou d'une tierce partie;
- sont assujettis au privilège du secret professionnel de l'avocat, au privilège relatif à un litige ou à un autre privilège juridique;
- ne sont pas faciles à extraire et que le coût à subir pour les fournir serait disproportionné par rapport à leur nature ou à leur valeur;
- n'existent pas, ne sont pas dans les archives ou ne peuvent être trouvés par l'ACPCS;
- risquent de porter préjudice ou de nuire à des activités des forces de l'ordre et à d'autres travaux d'enquête ou réglementaires d'un organisme autorisé par la loi à exécuter de telles activités ou travaux;
- peuvent être retenus aux termes de lois applicables, ou que quelqu'un a demandé que l'accès aux renseignements soit refusé.

Si l'Association refuse de divulguer les renseignements ou qu'elle ne peut les divulguer, elle expliquera au requérant les motifs de la non-divulgation.

L'ACPCS ne vous facturera rien pour vérifier ou corriger vos renseignements; cependant, dans la mesure où les lois pertinentes le permettent, des frais minimes pourraient vous être imposés s'il vous faut un double des documents.

Régler vos préoccupations concernant vos renseignements personnels

Si vous avez des questions sur : i) l'accès à vos renseignements personnels; ii) la façon dont l'Association recueille, utilise, gère ou divulgue les renseignements personnels; ou iii) la présente politique, veuillez communiquer avec l'agent de la

protection des renseignements personnels de l'ACPCS, Nancy Hitchins, en lui envoyant un [courriel](#) ou en composant le 613-232-6616 (poste 12).

L'ACPCS fera enquête sur toutes les plaintes et, si l'une d'elles est justifiée, elle prendra toutes les mesures raisonnables pour régler le problème.